*Option aménagement des territoires, déplacements et urbanisme*

*Note de synthèse et de propositions visant à faire l’analyse du dossier remis au candidat portant sur un sujet technique :*

Note à l’attention du Directeur général des services d’AggloNet

Objet : Elaboration d’un projet de territoire intelligent et connecté pour AggloNet

S’il n’existe pas de définition précise du concept de territoire intelligent, cette notion renvoie néanmoins à des critères connus. Comme rappelé par Nicolas Guillon dans la revue « traits urbains », un territoire intelligent est avant un territoire qui se caractérise par un développement urbain durable, permettant l’épanouissement des citoyens. Ce concept valorise les solutions issues d’initiatives locales et faisant preuve d’intelligence collective. Ces solutions complètent les réponses technologiques apportées par les grands groupes en matière de gestion durable des déchets, de l’eau, de mobilité urbaine ou bien encore de bâtiments intelligents.

A la suite d’un séminaire politique, les élus ont mis en avant ce concept et ont choisi de faire d’AggloNet un territoire intelligent et connecté.

Si l’élaboration d’un tel projet correspond à un nouveau concept de développement urbain progressivement adopté par un nombre croissant de collectivités, il n’en reste pas moins que sa mise en œuvre opérationnelle devra s’effectuer en tenant compte des spécificités du territoire d’AggloNet. En effet, comment concilier cette stratégie de territoire intelligent et connecté avec une disparité croissante entre les communes d’AggloNet, cette disparité s’exprimant à la fois en termes d’habitants ou bien encore de nature des activités du territoire (rural/industriel), de ressource fiscale ?

En tant que directeur général adjoint de la stratégie urbaine, vous m’avez sollicité pour piloter la mise en œuvre du projet.

Aussi, vous trouverez ci-joint une note de synthèse et d’aide à la décision. La première partie de la présente note détaillera les avantages et les limites du modèle de territoire connecté et intelligent appliqué à AggloNet.

La seconde partie présentera les conditions de réussite de mise en œuvre du projet, en particulier en précisant les outils et les procédures nécessaires.

1. Malgré certaines limites, le concept de territoire intelligent et connecté représente une réelle opportunité de développement pour AggloNet, en particulier grâce à des modèles technologiques et économiques innovants
2. Le concept de territoire intelligent et connecté repose sur un nombre important de nouvelles solutions technologiques.

Comme le rappelle l’économiste et urbaniste Jean Haëntjens dans un article intitulé la ville écologique in revue d’urbanisme, le fait urbain a souvent été associé à des « images rêvées ». La ville est ainsi devenue tour à tour durable, décarbonnée, verte, fertile, résiliente, autonome ou encore lente. Cette superposition d’adjectifs illustre la volonté de transformer le développement des territoires urbains et d’en faire à chaque occasion un territoire du mieux vivre.

La spécificité du concept de territoire intelligent et connecté réside à la fois par la nature des solutions technologiques proposées et par la participation des citoyens à la construction de ce concept.

Premièrement, concernant les solutions technologiques proposées, celles-ci sont variées mais reposent en partie sur l’utilisation de plateforme numérique. En termes d’énergie, les grands groupes comme Véolia ou EDF ont développé le principe de smart grids, qui permet de régler automatiquement l’utilisation d’énergie. L’objectif est de mieux maîtriser l’utilisation de fluides en se basant sur une analyse fine (via des algorithmes) des consommations. Le Grand Lyon ou encore l’éco-vallée Plaine du Var ont développé de manière très poussée ces outils. Les projets plus poussés sont ceux qui agréent la totalité des flux (utilisation et production d’énergie, mobilité urbaine). On assiste ainsi à l’émergence de laboratoires (living Lab) tests, comme par exemple à Issy-les-Moulineaux. Le nouvel usage de ces infrastructures peut s’accompagner de nouvelles innovations, comme l’utilisation de la NFC (expérimentation à Strasbourg de la technologie sans contact pour les transports de la communauté urbaine de Strasbourg). L’ensemble de ces technologies repose sur l’utilisation de données en temps réel. A ce titre, des usages innovants sont portés par les collectivités, comme par exemple, à Rennes, avec la mise en ligne d’un catalogue open data proposant les données en temps réel sur les réseaux de transport.

Deuxièmement, concernant l’implication des acteurs locaux, celle-ci s’avère très large. Les grands groupes ou PDE ont besoin du retour des utilisateurs. Comme le mentionne Thomas Villard, directeur système chez EDF, « obtenir l’adhésion et l’implication du client est une condition essentielle de l’efficacité du système ». Le client devient non pas seulement utilisateur, il produit également de la donnée. Cette logique peut être poussée plus loin. Ainsi, par exemple, les collectivités peuvent proposer aux citoyens de participer eux-mêmes, à la production et distribution d’énergie, avec la création de plateformes d’énergies.

1. De plus, les modèles de production, en particulier les modèles de production agricole et industrielle, sont réinventés grâce au concept de territoire intelligent.

L’intérêt de ce concept pour AggloNet réside dans l’opportunité de repenser les activités de production agricole et industrielle. Ces activités sont fortement présentes au sein des communes nouvelles, qui ont choisi d’intégrer l’agglomération. Tout d’abord, grâce au concept de territoire intelligent et connecté, un nombre important d’activités économiques et industrielles a pu être repensé. Le principe est d’hybrider sur un même territoire un ensemble d’activités. Par exemple, à Saint-Etienne, l’ancienne manufacture d’armes a été transformée en un écosystème accueillant à la fois des bureaux de création, des espaces de coworking ou encore des pépinières. Le principe a été de mettre l’accent sur le développement des usagers, en particulier les usages numériques. A Lyon, la démarche s’est orientée sur les activités de chimie avec l’accueil d’activités complémentaires. Cette hybridation des activités est une piste à creuser pour les communes ayant des zones d’activités en très mauvais état urbain.

Ensuite, concernant l’agriculture, il convient de rappeler que cette activité a pour particularité de tisser des liens forts avec les autres fonctions de la ville, comme nous le rappelle Céline Castellan dans le magazine Traits d’agences. Le concept de territoire intelligent permet ainsi le développement de circuits-courts et de reconnecter la production aux besoins du territoire. Plusieurs maires ont ainsi fait valoir leur droit de préemption sur des terres agricoles pour les louer à des maraîchers l’objectif étant de redonner une vocation agricole à ces terres et de mieux les relier en territoire urbain.

1. Le concept de territoire intelligent et connecté ne doit cependant pas laisser place à une nouvelle forme d’utopie.

Le concept de territoire intelligent et connecté ne peut être utilisé comme la promesse d’un territoire urbain idéalisé. La notion se heurte à certaines limites.

Tout d’abord, la protection des données reste une préoccupation constante. Les grands groupes doivent respecter la législation en vigueur, en lien avec la CNIL. Ensuite, les territoires qui se lancent dans une telle stratégie doivent bénéficier d’une ? desserte.

La majorité des territoires qui a développé une stratégie poussée de développement numérique dispose de la fibre. Enfin, la connexion ou l’utilisation de plates formes ne pourraient suffire à elles-mêmes. Par exemple, le projet de quartier de la création à Nantes (mise en œuvre d’un cluster de la création) souffre d’un manque d’accompagnement des porteurs.

Quant aux plateformes participatives autour de l’énergie, certaines n’ont pas pu aboutir, faute d’un engagement au long terme des acteurs impliqués (faible participation aux réunions publiques).

Le concept de territoire intelligent et connecté représente une réelle opportunité pour construire un développement urbain d’AggloNet fondé sur l’innovation, la créativité et la participation citoyenne. Compte tenu du récent contexte de fusion de l’agglomération, la mise en œuvre de ce projet doit répondre à un pilotage opérationnel précis.

1. L’élaboration d’un projet de territoire intelligent et connecté doit répondre à un pilotage opérationnel précis.

Le projet sera piloté via un groupe projet qui s’articulera autour de trois groupes de travail :

* un groupe de travail associant les urbanistes, l’architecte de ma direction ainsi que les chargés de mission développement économique de la collectivité. Ce groupe sera animé conjointement par l’urbaniste et l’architecte de la direction ;
* un groupe de travail associant les services juridiques et financiers de l’agglomération. Ce groupe sera piloté par le juriste de ma direction ;
* un groupe de travail associant le service communication de la collectivité.

L’ensemble des groupes de travail sera piloté par mes soins. L’avancée des travaux vous sera communiquée à chaque étape. A votre demande, une présentation régulière sera effectuée au Président.

L’objectif du groupe est de produire, piloter et évaluer un projet de territoire intelligent et connecté.

1. Etablir un diagnostic partagé et proposer un plan d’action détaillé.

Cette étape se déroulera sur une période de quatre mois.

La première action consistera à établir un diagnostic des actions déjà menées sur le territoire d’AggloNet. Ce diagnostic s’effectuera en particulier en lien avec les services aménagement et développement économiques des communes nouvelles. L’objectif est de répondre aux questions suivantes :

* Que signifie pour vous appartenir à un territoire intelligent et connecté ?
* Quelles actions sur nos communes peuvent déjà être qualifiées d’intelligentes et connectées ?
* Quelles actions futures pourraient être envisagées ?

Ce diagnostic fera l’objet d’un questionnaire qui sera traité par le groupe de travail « urbanisme ».

Sur la base de ce diagnostic, la seconde action consistera à définir un ensemble d’actions cohérentes pour le territoire. A l’instar du séminaire qui s’est tenu pour les élus, il pourra être envisagé de bâtir un séminaire identique, à destination des techniciens de l’agglomération. Une AMO pourra être lancée (coût : 5000 euros). Le séminaire s’articulera autour d’une présentation du concept de territoire intelligent par un représentant de l’extérieur (par exemple un chercheur) ensuite, par un retour d’expérience d’une collectivité ayant développé un projet « intelligent et connecté ». Compte tenu des particularités du territoire, l’accent pourra être mis sur des projets à dominante agricoles et de requalification urbaines. Le séminaire se prolongera par l’intervention d’une ou plusieurs des quinze communes qui ont déjà mis en place un projet. Enfin, le dernier temps du séminaire sera consacré à la présentation de types d’actions pouvant être déployées.

A l’issue de ce séminaire, le groupe projet devra valider un ensemble d’actions entrant dans le champ d’un territoire intelligent et connecté. Ces actions s’articuleront autour de plusieurs grandes thématiques et devront répondre aux exigences du SRADDET élaboré par la Région. En termes de format, ces actions seront présentées sous forme de fiche, reprenant les items suivants : description des objectifs, des projets envisagés, apport du numérique, possibilité de financement. Les thématiques abordées seront au nombre de quatre, et ce afin d’éviter un effet catalogue :

* gestion des déchets,
* mobilité urbaine,
* gestion de l’eau,
* bâtiments intelligents.

Sur la thématique de la gestion des déchets, il pourra être envisagé de développer un projet d’économie circulaire sur les territoires concernés, en particulier sur les territoires avec des zones d’activités économiques obsolètes.

Sur la mobilité urbaine, l’accent pourra être porté sur l’implantation de trois lieux, en fonction des nouvelles polarités issues après l’intégration des nouvelles communes.

La gestion de l’eau pourra faire l’objet de nouvelles actions en matière de prévention des pollutions, liées en particulier à l’utilisation des sols agricoles. Sur les bâtiments intelligents, il conviendra de proposer un projet regroupant les bâtiments administratifs, dans un premier temps, et de développer une smart grid commune à l’ensemble de ces bâtiments.

On peut imaginer une expérimentation dans un second temps pour les bâtiments HLM du territoire. Il est important pour chaque fiche action de préciser les coûts de chaque projet et de détailler les éventuelles pistes de financement (agence de l’Etat, subvention régionale). Dans un contexte de fusion, où les communes anciennes perçoivent les nouvelles entrantes comme un surcoût de dépenses supplémentaires, il convient de mettre l’accent sur la mutualisation des moyens.

1. Assurer la validation politique et le pilotage de ces actions.

L’ensemble du document sera transmis à l’assemblée. La validation du document fera l’objet d’une note par les élus communautaires. Le délégué à l’urbanisme pourra faire une introduction, rappelant les principales conclusions adoptées lors du séminaire « territoire intelligent » destiné aux élus. L’accent sera mis sur le caractère stratégique de ce document, qui guidera les orientations de l’agglomération lors de la rédaction du prochain PLUI.

Suite à l’adoption de cette feuille de route, un plan communication sera lancé à destination des territoires concernés. Le plan communication mettra l’accent sur la nécessaire participation des citoyens à ces projets. Concernant le pilotage des actions, un arbitrage sera nécessaire pour le calendrier de déploiement des activités.

Je propose de travailler en premier sur la question de la mobilité urbaine, cette thématique était commune à l’ensemble des communes membres de l‘agglomération. Cet arbitrage dépendra également du coût du projet par rapport aux recettes en investissement disponible sur l’année N.

1. Evaluation du projet « territoire intelligent et connecté ».

L’évaluation du projet s’articulera autour des thématiques et des réalisations effectuées. Les critères retenus pourront être les suivants :

* nombre de projets réalisés par thématique,
* nombre de participants citoyens,
* nombre de projets portés par des grands comptes,
* nombre de données ouvertes,
* nombre de données réutilisées par les PME du territoire,
* nombre de bâtiments connectés,
* nombre de projets labellisés par les agences de l’Etat (ADEME,…).

Cet ensemble d’indicateurs fera partie intégrante du rapport voté par les élus. Ces données collectées auprès de chaque territoire concerné viendront alimenter le rapport annuel relatant les actions en matière de développement durable de l’agglomération. Une communication particulière sur la tenue de ces indicateurs pourra être réalisée, en mettant l’accent sur le caractère stratégique et innovant de la démarche.